

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-269  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : COMMANDE  
PUBLIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
DELEGATION DE  
SERVICE PUBLIC

**OBJET : RAPPORT  
ANNUEL 2021  
RELATIF AU  
SERVICE PUBLIC  
D'EXPLOITATION  
DE L'AIRE DE  
CAMPING-CAR**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 25  
NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25 NOVEMBRE  
2022

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **13 DEC. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,  
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

**Secrétaire :** Madame Élisabeth ESCAFRE

La commune de Castelnaudary a autorisé CAMPING-CAR PARK par concession à gérer et exploiter l'aire de camping-car.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, CAMPING-CAR PARK a transmis à la commune son rapport annuel pour l'exercice 2021 retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport a été examiné par la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 7 juin 2022. Ce rapport a été examiné conforme aux attentes de la collectivité. Il a ensuite été mis à la disposition du public dans les 15 jours qui ont suivi sa réception.

Conformément à l'article L1411-3 du Code des collectivités territoriales, l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est à noter que l'aire a vu sa fréquentation remonter et atteindre la fréquentation de l'année 2019 (année de référence avec la crise sanitaire). L'objectif fixé en 2021 d'atteindre les 41 000€ a été réalisé avec un chiffre d'affaires de 44 000€. Cette augmentation place l'aire en 4<sup>ème</sup> position sur l'ensemble des aires du réseau CAMPING-CAR PARK au niveau de son ratio financier à l'emplacement.

Le point significatif est le fort taux de fréquentation annuel, qui atteint 74%.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 relatif à l'exploitation de l'aire de camping-car.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le 13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 09 DEC. 2022

Par publication le : 13 DEC. 2022

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 011-211100763-20221201-DB2022269-DE